Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 07/10/2026
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_145-DE

Hautes Terres communauté
Terres de Volcan

Hautes Terres Communauté
Le 30 septembre 2026
DELIBERATION N°2026-CC-145
8.9 - Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le trente septembre deux mille vingt six à 19 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Allanche, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :
Didier ACHALME, Josiane ANDRÉ, Djuwan ARMANDET, Bernard BEC, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Céline GELY, Valérie GINHAC, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Pascal LOUBEYRE, Thierry MAIGNE, Danièle MAJOREL, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Alice MEYNIEL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Christophe PRADAL, Bernard RAYNAUD, Pierrick ROCHE, Jean RONGIER, Nadia TERREN, Fabien VIDAL

Étaient absents excusés :
Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, David GENEIX, Robert JOUVE, Luc LESCURE, Vincent LIANDIER, Patrick OUDIN, Michel PORTENEUVE, Caroline SIBSON, Philippe VIALLE, Roland VIDAL

Pouvoirs :
Patrick OUDIN pouvoir à Aurélie BRESSON, Michel PORTENEUVE pouvoir à Nadia TERREN, Caroline SIBSON pouvoir à Alain GRIFFE, Philippe VIALLE pouvoir à Thierry MAIGNE, Roland VIDAL pouvoir à Gilles CHABRIER

Date et affichage de la convocation : 23 septembre 2026
Secrétaire de séance : Alice MEYNIEL
Membres en exercice : 60
Présents : 45 – Pouvoirs : 5 – Votants : 50

Pour : 50
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Saison culturelle intercommunale : Création d'un tarif « Pass Hiberna'fan » au 1er janvier 2027

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la politique culturelle de Hautes Terres Communauté, dont différentes actions sont mises en place pour favoriser l'accès à la culture et aux spectacles vivants lors de la programmation culturelle intercommunale ;

Vu la délibération n°2025-CC-157 du 11 décembre 2025 sur la révision des tarifs de la saison culturelle intercommunale à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant qu'une tarification spécifique est appliquée aux spectacles organisés dans le cadre du festival Hibernarock, puisque c'est un évènement d'ampleur départemental avec la programmation de groupes musicaux type « têtes d'affiches » et « groupes émergeants » ;

Considérant que l'évènement Hibernarock est impulsé et coordonné par le département du Cantal ;

Considérant la volonté du Département du Cantal de mettre en place un « Pass Hiberna'fan », donnant accès, à tarif réduit, pour un montant de 44 € au lieu de 54 €, à 4 concerts : 2 concerts au choix parmi les concerts « têtes d'affiches » et 2 concerts au choix parmi les concerts « groupes émergeants », en vue d'inciter le public à découvrir l'ensemble des concerts ;

Considérant qu'il convient alors de faire évoluer les tarifs liés aux évènements Hibernarock programmés dans le cadre de la saison culturelle de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que ces tarifs seront applicables dès le 1er janvier 2027 ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la mise en place des tarifs « Pass Hiberna'fan » relatifs aux évènements Hibernarock programmés dans le cadre de la saison culturelle intercommunale de Hautes Terres Communauté à compter du 1er janvier 2027 comme suit :

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 015-200066637-20260930-2026_CC_145-DE

Objet	Tarif
Tarif concert Hibernarock - commune de Murat (concert d'ampleur / tête d'affiche) :	
Moins de 12 ans	Gratuit
Plus de 12 ans	15 €
Via Pass Hiberna'fan	12 €
Tarif concert Hibernarock secondaire - hors commune de Murat (concert groupe émergeant) :	
Moins de 12 ans	Gratuit
Plus de 12 ans	12 €
Via Pass Hiberna'fan	10 €

- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an
Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME

Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.